

PMRA Approved Label HC  
2022-6459  
2024-08-02

**GROUPE**

**1B**

**INSECTICIDE**

**[Container Label]**

DIMÉTHOATE

# **CYGON<sup>MD</sup> 400EC**

**INSECTICIDE – AGRICOLE**

**Concentré émulsifiable – Contient du diméthoate**

**Un Insecticide Systémique Pour La Suppression Des Insectes Et Acariens Sur Les Cultures Légumières, Fruitières, Sur Les Récoltes Des Champs Et Les Plantes À Fleurs Et Arbres Et Arbustes Ornementaux.**

**PRINCIPE ACTIF : diméthoate.....400 g/L**

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 35268**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE D'ACCOMPAGNEMENT (OU DÉPLIANT) AVANT D'UTILISER**



**DANGER**

**POISON**

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

**EXPÉDIER et CONSERVER entre 4 °C et 30 °C**

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE**

En cas d'urgence médicale impliquant ce produit, composer sans frais, le jour ou la nuit,  
le 1-800-331-3148.

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

<sup>MD</sup>Marque déposée de Cheminova A/S

**CONTENU NET : 1L – Bulk**

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

IL EST INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT AUTOUR DES RÉSIDENCES ET DANS LES AIRES  
RÉSIDENTIELLES COMME LES PARCS, LES TERRAINS D'ÉCOLES ET LES TERRAINS DE JEUX.  
CE PRODUIT NE PEUT ÊTRE UTILISÉ PAR LES PARTICULIERS NI PAR TOUT AUTRE  
UTILISATEUR NON CERTIFIÉ.

PMRA Approved Label HC  
2022-6459  
2024-08-02

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **EN CAS D'INTOXICATION PRÉSUMÉE, APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON.**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le diméthoate est un composé organophosphoré qui inhibe l'activité de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication grave, les symptômes peuvent être des contractions musculaires, une faiblesse, des tremblements, une perte de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on observe une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié.

Les oximes (comme le chlorure de pralidoxime) peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés dès les premiers symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

## PRÉCAUTIONS

### PRÉCAUTIONS POUR LA SANTÉ HUMAINE

#### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Fatal si avalé

Peut irriter la peau et les yeux. Sensibilisant potentiel de la peau.

Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation.

Utiliser seulement dans des endroits bien ventilés.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Bien se laver après l'utilisation et avant de manger, de boire ou de fumer.

Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur.

**NE PAS** utiliser dans les serres.

**NE PAS** contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur.

**NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### Équipement De Protection Individuelle (EPI) Et Contrôles Techniques

#### Mélange et chargement des liquids: le nettoyage et l'entretien de l'équipement ( pour tous usages sauf forestier)

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) et porter un appareil de protection respiratoire appropriés. Un appareil de protection respiratoire appropriés doit être un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

Le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations: **(foresterie : pruche et épinette)**

Des systèmes fermés de mélange/chargement sont nécessaires. Un système fermé signifie retirer un

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

pesticide de son contenant d'origine et puis le rincer, mélanger, diluer et transférer le pesticide via des tuyaux de raccordement et des raccords qui empêchent l'exposition au pesticide. Portez une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistantes aux produits chimiques et des lunettes de protection (lunettes ou écran facial).

**Le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations: Sapin de Douglas (arbre à graines), épicéa de Sitka (arbre à graines), épicéa (arbre à graines et forêt) :**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) et porter un appareil de protection respiratoire appropriés. Un appareil de protection respiratoire appropriés doit être un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

**Application par voie aérienne :**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.

**Application au moyen d'une rampe d'aspersion et/ou appareil pneumatique manuel :**

Employer une cabine fermée assurant une protection physique et respiratoire (c'est-à-dire filtration des poussières et du brouillard ou encore dispositif de filtration des gaz et des vapeurs). La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.

**Application avec un pulvérisateur à main :**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques et porter un appareil de protection respiratoire appropriés. Un appareil de protection respiratoire appropriés doit être un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides. Portez la protection pour les yeux et la tête lors de l'application au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête. Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 2,8 kg par personne (par exemple, environ 2 950 L à un taux de 0,96 g m.a./L).

**Application avec un pulvérisateur pour emprise :**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) et porter un appareil de protection respiratoire appropriés. Un appareil de protection respiratoire appropriés doit être un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Portez la protection pour la tête lors de l'application au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête.

**Traitement par bassinage du sol, par injection dans le sol ou par chemigation:**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) et porter un appareil de protection respiratoire appropriés. Un appareil de protection respiratoire appropriés doit être un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

**Mises En Garde Propres Au Produit :**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les oiseaux. TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par la dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes qui produisent des fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada ([www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs)). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (luzerne, trèfle, canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères à feuillage persistant), ou lorsqu'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques :

NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones traitées, comme les haies et les terrains boisés.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

POUR LES DOSES ET LES PÉRIODES DE TRAITEMENT,  
VOIR LES RENSEIGNEMENTS CI-JOINTS

## **ENTREPOSAGE**

### **PRÉCAUTIONS D'ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser, verser, renverser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Ne pas exposer à la lumière directe du soleil.

Expédié et conservé entre 4°C et 30°C

### **DÉCONTAMINATION**

En cas de déversement accidentel de l'INSECTICIDE CYGON 400EC, frotter immédiatement la zone contaminée avec une solution de savon à lessive forte ou utiliser de la lessive ménagère. Les détergents ne sont pas satisfaisants à cet effet. Des récurages répétés sont nécessaires sur les surfaces en bois brut.

## **ÉLIMINATION**

**Contenants à remplissages multiples:**

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants recyclables:**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territorial.

### **Contenants récupérables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.



PMRA Approved Label HC  
2022-6459  
2024-08-02

**GROUPE**

**1B**

**INSECTICIDE**

**[Booklet Label]**  
**DIMÉTHOATE**

# **CYGON<sup>MD</sup> 400EC**

**INSECTICIDE – AGRICOLE**

**Concentré émulsifiable – Contient du diméthoate**

**Un Insecticide Systémique Pour La Suppression Des Insectes Et Acariens Sur Les Cultures  
Légumières, Fruitières, Sur Les Récoltes Des Champs Et Les Plantes À Fleurs Et Arbres Et  
Arbustes Ornementaux.**

**PRINCIPE ACTIF : diméthoate.....400 g/L**

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 35268**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE D'ACCOMPAGNEMENT (OU DÉPLIANT) AVANT  
D'UTILISER**



**DANGER**

**POISON**

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

**EXPÉDIER et CONSERVER entre 4 °C et 30 °C**

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE**

En cas d'urgence médicale impliquant ce produit, composer sans frais, le jour ou la nuit,  
le 1-800-331-3148.

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

<sup>MD</sup>Marque déposée de Cheminova A/S

**CONTENU NET : 1L – Bulk**

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

IL EST INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT AUTOUR DES RÉSIDENCES ET DANS LES AIRES  
RÉSIDENTIELLES COMME LES PARCS, LES TERRAINS D'ÉCOLES ET LES TERRAINS DE JEUX.  
CE PRODUIT NE PEUT ÊTRE UTILISÉ PAR LES PARTICULIERS NI PAR TOUT AUTRE  
UTILISATEUR NON CERTIFIÉ.

## CONTENTS

AVIS À L'UTILISATEUR : .....	12
PREMIERS SOINS : .....	12
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :.....	12
PRÉCAUTIONS :.....	12
PRÉCAUTIONS POUR LA SANTÉ HUMAINE .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Mesures techniques de protection et équipement de protection individuelle .	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Informations générales.....	17
MODE D'EMPLOI.....	17
Limitation de l'utilisation .....	17
Gestion des effluents.....	18
Dérive de pulvérisation .....	18
Instructions générales de mélange .....	21
Épandage – Mode D'Emploi .....	21
Instructions génériques sur le mélange en cuve.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Cultures Maraîchères* .....	23
Cultures de grande production .....	27
Cultures fruitières.....	35
Cultures de noix .....	44
Arbres Et Arbustes Ornementaux (plants d'extérieur seulement) .....	44
Plantes À Fleurs .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Instructions pour des utilisations spécifiques .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Restrictions Pour La Rotation Des Cultures .....	52
Recommandation Sur La Gestion De La Résistance .....	52
ENTREPOSAGE .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
ÉLIMINATION .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

## AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INTOXICATION PRÉSUMÉE, APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON.**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le diméthoate est un composé organophosphoré qui inhibe l'activité de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication grave, les symptômes peuvent être des contractions musculaires, une faiblesse, des tremblements, une perte de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on observe une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié.

Les oximes (comme le chlorure de pralidoxime) peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés dès les premiers symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## PRÉCAUTIONS

### PRÉCAUTIONS POUR LA SANTÉ HUMAINE

#### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Fatal si avalé

Peut irriter la peau et les yeux. Sensibilisant potentiel de la peau.

Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation.

Utiliser seulement dans des endroits bien ventilés.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Bien se laver après l'utilisation et avant de manger, de boire ou de fumer.

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur.

**NE PAS** utiliser dans les serres.

**NE PAS** contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur.

**NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Équipement De Protection Individuelle (EPI) Et Contrôles Techniques**

Mélange et chargement des liquides: **le nettoyage et l'entretien de l'équipement ( pour tous usages sauf forestier)**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) et porter un appareil de protection respiratoire appropriés. Un appareil de protection respiratoire appropriés doit être un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

Le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations: **(foresterie : pruche et épinette)**

Des systèmes fermés de mélange/chargement sont nécessaires. Un système fermé signifie retirer un pesticide de son contenant d'origine et puis le rincer, mélanger, diluer et transférer le pesticide via des tuyaux de raccordement et des raccords qui empêchent l'exposition au pesticide. Portez une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistantes aux produits chimiques et des lunettes de protection (lunettes ou écran facial).

**Le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations: Sapin de Douglas (arbre à graines), épicéa de Sitka (arbre à graines), épicéa (arbre à graines et forêt) :**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues,

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) et porter un appareil de protection respiratoire appropriés. Un appareil de protection respiratoire appropriés doit être un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

**Application par voie aérienne :**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.

**Application au moyen d'une rampe d'aspersion et/ou appareil pneumatique manuel :**

Employer une cabine fermée assurant une protection physique et respiratoire (c'est-à-dire filtration des poussières et du brouillard ou encore dispositif de filtration des gaz et des vapeurs). La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.

**Application avec un pulvérisateur à main :**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques et porter un appareil de protection respiratoire appropriés. Un appareil de protection respiratoire appropriés doit être un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides. Portez la protection pour les yeux et la tête lors de l'application au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête. Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 2,8 kg par personne (par exemple, environ 2 950 L à un taux de 0,96 g m.a./L).

**Application avec un pulvérisateur pour emprise :**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) et porter un appareil de protection respiratoire appropriés. Un appareil de protection respiratoire appropriés doit être un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Portez la protection pour la tête lors de l'application au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête.

**Traitement par bassinage du sol, par injection dans le sol ou par chemigation:**

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) et porter un appareil de protection respiratoire appropriés. Un appareil de protection respiratoire appropriés doit être un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

**Mises En Garde Propres Au Produit :**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les oiseaux. TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par la dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes qui produisent des fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada ([www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs)). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (luzerne, trèfle, canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères à feuillage persistant), ou lorsqu'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques :

NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones traitées, comme les haies et les terrains boisés.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

PMRA Approved Label HC  
2022-6459  
2024-08-02

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

POUR LES DOSES ET LES PÉRIODES DE TRAITEMENT,  
VOIR LES RENSEIGNEMENTS CI-JOINTS

## **ENTREPOSAGE**

### **PRÉCAUTIONS D'ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser, verser, renverser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Ne pas exposer à la lumière directe du soleil.

Expédié et conservé entre 4°C et 30°C

### **DÉCONTAMINATION**

En cas de déversement accidentel de l'INSECTICIDE CYGON 400EC, frotter immédiatement la zone contaminée avec une solution de savon à lessive forte ou utiliser de la lessive ménagère. Les détergents ne sont pas satisfaisants à cet effet. Des récurages répétés sont nécessaires sur les surfaces en bois brut.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants à remplissages multiples:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants recyclables:**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.



PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territorial.

## **Contenants récupérables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR, S'ADRESSER AU FABRICANT OU À L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION PROVINCIAL. S'ADRESSER ÉGALEMENT À EUX EN CAS DE DÉVERSEMENT AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS.

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Il est interdit d'utiliser ce produit autour des résidences et d'autres aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers ni par aucun autre utilisateur non certifié.

## **MODE D'EMPLOI**

### **Limitation de l'utilisation**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.

Toxique pour les abeilles. Pour les applications sur des cultures très attrayantes pour les pollinisateurs (luzerne, trèfles, canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales extérieures à l'exclusion des conifères à feuilles persistantes), ou lors de l'utilisation d'abeilles gérées pour les services de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou pendant la période de 5 jours précédant la floraison de la culture. Pour toutes les autres cultures, éviter l'application pendant la période de floraison. Si les applications doivent être effectuées pendant la période de floraison des cultures, limiter les applications au soir, lorsque la plupart des abeilles ne butinent pas.

Ne pas utiliser dans les serres.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur.

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Ne pas appliquer directement sur les animaux. Faire sortir le bétail et la volaille des bâtiments avant de pulvériser.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas contaminer les mangeoires, les abreuvoirs ni les litières.

Ne pas utiliser dans les laiteries ni dans les habitations.

Ne pas mélanger avec du lait de chaux, et ne pas appliquer moins de 2 semaines après un chaulage.

### Gestion des effluents

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone à traiter et le plan d'eau.

### Dérive de pulvérisation

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** vaporiser directement au-dessus des plants à traiter.

À l'extrémité des rangs et dans les rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h dans la zone de traitement (d'après la mesure prise hors de la zone de traitement, du côté d'où vient le vent).

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent, mesurée à 2 m du sol, est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol sur le site d'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les tourbillons d'air créés par la turbulence au bout des ailes de l'aéronef, les buses **NE DOIVENT PAS** être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

**POUR APPLICATION AÉRIENNE**: Un minimum de 30 L/ha de solution de pulvérisation par hectare est spécifié. Utilisez une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Évitez de placer les buses là où le jet pénètre dans les tourbillons du bout des ailes.

### ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation n'est PAS requise pour :

- utilisations avec un équipement d'application portatif autorisées sur cette étiquette,
- Trempage du sol ou incorporation du sol.

Les traitements localisés à l'aide d'un équipement portatif NE nécessitent PAS de zone tampon.

L'utilisation du mouillage du sol ou l'incorporation dans le sol ne nécessitent pas de zone tampon sans pulvérisation.

Il faut établir les zones tampons sans pulvérisation définies au tableau 1 qui suit entre le point d'application directe du produit et la limite la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles sous le vent (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs et milieux humides) ou des habitats marins ou estuariens sensibles.

**Tableau 1 Zones tampons de pulvérisation**

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des :
-----------------------	---------	--

## PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

		habitats d'eau douce d'une profondeur de		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de		
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Blé, cultures fourragères (graminées, foin, trèfle), trèfle (mélilot, violet, alsike), carthame	2	1	1	1	
	Azalées, camélias, gardenias, gerberas, glaïeuls, poinsettias, rosiers	1	1	1	1	
	Alpiste des canaries (production de semences), lin	1	0	1	0	
	Fraises	3	2	3	1	
	Haricots, aubergine, légumes feuilles (feuilles de betterave, feuilles de navet, chou frisé, laitue, bette à carde)	1	1	1	1	
	Brocoli, chou-fleur	2	1	2	1	
	Chou de bruxelles, brocoli chinois, bok-choï, chicorée, poivrons	2	1	1	1	
	Pois (de grande culture ou de conserve)	1	0	1	0	
	Asperges	3	1	2	1	
	Pommes de terre, tomates	2	1	1	1	
	Hémérocailles, fusains, iris	2	1	2	1	
	Thuyas, genévrier, lilas ( <i>Syringa</i> spp.), chêne, pin (mugho, rouge, sylvestre), if, cèdre	2	1	2	1	
	Épinette de Sitka (semenciers)	15	5	10	5	
	Bouleau	1	0	1	0	
	Buis	1	1	1	1	
	Douglas taxifolié (production de semences), Épinette (semenciers et milieux forestiers)	10	5	10	5	
	Mélèze	3	2	4	2	
Houx (anglais et d'amérique)	1	1	1	1		
Pulvérisateur pneumatique	Thuyas, cèdre, genévrier, chêne, pin (mugho, rouge, sylvestre), if	Fin de croissance	4	2	4	2
	Bouleau	Fin de croissance	1	0	1	0
	Buis, Houx (anglais et d'amérique)	Fin de croissance	2	1	2	1
	Douglas taxifolié (production de semences)	Fin de croissance	25	15	20	15
	Mélèze	Fin de croissance	5	3	10	4

## PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

	Lilas ( <i>Syringa</i> spp.)	Fin de croissance	3	1	3	1
	Épinette (semenciers et milieux forestiers)	Fin de croissance	20	10	25	15
	Épinette de Sitka (semenciers)	Fin de croissance	25	15	25	15
	Poirés	Début de croissance	15	5	15	5
		Fin de croissance	10	3	5	3
	Avelines	Début de croissance	15	5	20	10
		Fin de croissance	5	3	10	4
	Pêches	Début de croissance	20	10	15	5
		Fin de croissance	10	4	10	4
	Cerises (acides et douces)	Début de croissance	10	4	10	3
		Fin de croissance	5	2	4	2
	Bleuet (nain et en corymbe)	Début de croissance	4	1	3	1
		Fin de croissance	2	1	2	1
Pulvérisation par voie aérienne	Lin, alpiste des canaries (production de semences), pois (de grande culture ou de conserve)	Voilure fixe	1	0	1	0
		Voilure tournante	1	0	1	0
	Canola	Voilure fixe	5	1	2	1
		Voilure tournante	3	1	1	1
	Blé, avoine, orge, cultures fourragères (graminées, foin, trèfle), trèfle, carthame	Voilure fixe	10	1	5	1
		Voilure tournante	5	1	5	1
	Luzerne (production de fourrage et semences), Trèfle (mélilot, violet, alsike)	Voilure fixe	10	1	5	1
		Voilure tournante	5	1	3	1

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon sans pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca

### **Instructions générales de mélange en cuve**

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

### **Épandage – Mode D'Emploi**

#### **CULTURES LÉGUMIÈRES, DE GRANDE PRODUCTION ET FRUITIÈRES :**

1. Le CYGON 400EC INSECTICIDE est un véritable insecticide systémique. Dès son application, tout insecticide systémique est absorbé dans le système de la plante et peut, chez certaines plantes, causer des réactions qui sont non prévisibles et non communes à tous les membres de l'espèce végétale en question.
2. Pour la PÉRIODE IDÉALE de traitement pour la suppression des ravageurs particuliers sur des cultures, consulter les services locaux de renseignements agricoles. En général et sauf indication contraire, appliquer une quantité suffisante de bouillie pour assurer une bonne couverture dès l'apparition des ravageurs ou lorsque des dommages sont observés. Ne pas utiliser une dose supérieure à la recommandation. Ne pas pulvériser hors cible.
3. Ne pas effectuer d'applications foliaires en plein jour, ni lorsque la température est excessivement élevée.

#### **ÉPANDAGE AÉRIEN – MODE D'EMPLOI :**

Prendre des précautions particulières quand l'épandage se fait par voie aérienne, parce que les dégâts dus à la dérive peuvent être plus grands.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

#### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada : Tronc commun – Utilisation des pesticides et Module – Pulvérisation aérienne* (élaborées par le comité fédéral/provincial/territorial de l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Établir des zones tampons appropriées entre les surfaces à traiter et les systèmes aquatiques et entre les surfaces à traiter et les habitats fauniques importants. Ne pas contaminer les eaux par la dérive ni par le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Ne pas épandre ce produit directement sur les cultures non visées ou les autres espèces non visées, ne pas le laisser entrer directement en contact avec elles et ne pas permettre au brouillard de pulvérisation de dériver dessus. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas orienter les buses vers l'avant, dans le courant d'air, et ne pas augmenter le volume de bouillie en augmentant la pression aux buses. Traiter seulement quand il y a peu ou pas de risque de dérive. Une petite quantité de brouillard de pulvérisation, qui peut ne pas être visible, risque de contaminer les habitats sensibles non visés et y causer des dégâts. Pour détecter les mouvements de l'air, les variations du gradient vertical de température ou les inversions de la température (air stable), il faut utiliser une méthode : par exemple, soit des ballons ou une colonne de fumée continue sur le lieu du traitement ou près de là, soit un générateur de fumée sur le matériel de pulvérisation. Si la fumée se développe en couches ou indique qu'il y a un risque de dérive dangereuse, ne pas traiter. Ne pas traiter si la vitesse du vent est de plus de 16 km/h. Utiliser une pression de buse faible (inférieure à 235 kPa). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

**Instructions pour des utilisations spécifiques**

L'INSECTICIDE CYGON 400EC PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR CONTRÔLER :

- Pucerons, acariens et punaises ternes sur poires, pêches et fraises
- Psylla de poire sur poire
- Asticots de mouches des fruits sur les cerises
- Pucerons et cicadelles sur haricots, légumes-feuilles, pommes de terre et tomates (de plein champ)
- Pucerons sur cultures de choux, pois et poivrons
- Coléoptères du haricot, mineuses des feuilles, acariens et punaise terne des haricots et punaise terne des aubergines.
- Pucerons et sauterelles sur certaines grandes cultures

Les utilisations ajoutées au PHULDU seront identifiées par un « \* » et incluront la déclaration d'usage limité.

Cultures Maraîchères\*

**NE PAS TRAITER LES LÉGUMES DU HAUT DES AIRS**

Cultures légumières*	Insectes supprimés	Dose de CYGON 400EC INSECTICIDE		DS et/ou DAAR (jours)**	Remarques*
		Pour 10 L d'eau	Par hectare		

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Asperge	Puceron de l'asperge	42 mL	2,76 L		<p>Application au sol seulement.</p> <p>NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures ou pendant la période de 5 jours avant la floraison de la culture.</p> <p>Pour les asperges matures, les applications peuvent se faire après la récolte seulement, jusqu'à la défoliation de la plante.</p> <p>Pour les asperges immatures, commencer l'application à la mi-mai. Appliquer à l'aide d'une rampe fixe ou pulvérisateur au champ, en utilisant 675 litres d'eau par hectare. Pour les asperges immatures, Ne pas utiliser récolter pour l'alimentation animale ou humaine.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications – 3-4 semaines</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Haricots	Pucerons, chrysomèles du haricot, cicadelles, mineuses des feuilles, punaises lygus, acariens, punaise terne	8,4 à 12 mL	0,84 à 1.2 L	7 jours	<p>Ne pas nourrir ni laisser brouter le bétail avec du fourrage traité.</p> <p>Nombre maximum de candidatures par an – 2 Intervalle minimum d'application (jours) – 14</p> <p>Intervalle d'entrée restreint (DRI) – 12 heures</p>



PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

<p>Brocoli chinois, pak-choï, chicorée</p>	<p>Pucerons</p>	<p>—</p>	<p>0,72 à 1.2 L</p>	<p>7 jours</p>	<p>appliquer lorsque les pucerons sont présents; application foliaire par équipement au sol.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 4 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>
<p><i>Choux :</i> Brocoli, chou de Bruxelles, chou-fleur</p>	<p>Pucerons</p>	<p>8,4 à 12 mL</p>	<p>0,84 à 1.2 L</p>	<p>Chou de Bruxelles – 21 jours  Brocoli, chou-fleur – 7 jours</p>	<p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 5 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>
<p><i>Aubergine</i></p>	<p>Punaise Terne</p>	<p></p>	<p>600 à 850 ml</p>	<p>7 jours</p>	<p>Appliquer lorsque les punaises sont observées et que la floraison est amorcée. Traiter de nouveau 7 à 10 jours plus tard si les punaises sont toujours présentes. Consulter les services locaux de renseignements agricoles pour connaître la période idéale de traitement. Ne pas appliquer pendant que les abeilles butinent.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>
<p></p>	<p></p>	<p></p>	<p></p>	<p></p>	<p></p>

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Légumes- feuilles : Feuilles de betterave, feuilles de navet, chou frisé, laitue**, bette à carde	Pucerons, cicadelles	8,4 mL	840 mL	14 jours	**Ne pas utiliser sur la laitue pommée. Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 15  Délai de sécurité (DS) – 3 jours  Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.
Piment	Pucerons, mouche du piment	8,4 à 12 mL	0,84 à 1.2 L	3 jours	.  Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7  Délai de sécurité (DS) – 12 heures  Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.
Pomme de terre Tomate (de plein champ)	Pucerons, cicadelles	6 à 10,8 mL	0,66 à 1.2 L	7 jours	Consulter les services locaux de renseignements agricoles pour connaître la période idéale de traitement.  Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7  Délai de sécurité (DS) – 12 heures  Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.

\* NOTA : Pour chacune des cultures légumières, appliquer le CYGON 400EC INSECTICIDE dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Répéter les applications au besoin, en respectant les délais d'attente avant la récolte indiqués sur l'étiquette.

\* Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.

- TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Cultures de grande production

Cultures de grande production	Insectes supprimés	Dose de CYGON 400EC INSECTICIDE par hectare	DS et/ou DAAR (jours)**	Remarques**
Blé	Cécidomyie du blé Punaise de Say	1,2 L	35 jours - Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal  14 jours - Délais d'attente avant le pâturage (DAAP) minimal	<p>Si les cécidomyies adultes sont présentes (1 cécidomyie pour 4 ou 5 épis), le traitement doit se faire lorsque 25 % des épis sont totalement sortis de la gaine, mais avant le début de la floraison. C'est à ce stade que le blé devient sensible aux attaques des femelles en période de ponte. Les applications doivent se faire à la fin de l'après-midi ou en soirée, lorsque la température est supérieure à 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Utiliser un volume élevé de bouillie pour améliorer la pénétration dans la culture. La suppression des insectes repose sur un traitement en temps opportun.</p> <p>Si la population de cécidomyies se maintient après 3 jours, faire un second traitement.</p> <p>NE PAS appliquer dans les régions où les abeilles butinent, ni près des ruchers. Ce produit est toxique pour les abeilles.</p> <p>Consulter les services provinciaux compétents pour plus de renseignements sur les doses et les périodes d'application. Application par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare si appliqué par équipement au sol, et 50 L d'eau par hectare si appliqué par voie aérienne. Un volume plus élevé permettra d'obtenir une meilleure couverture.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Blé, avoine, orge	Thrips	1,2 L	<p>35 jours - Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal</p> <p>14 jours - Délais d'attente avant le pâturage (DAAP) minimal</p>	<p><u>Application par voie terrestre ou aérienne</u>: Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture (généralement de 110 à 275 L/ha).</p> <p>(Puceron russe du blé – répression seulement.)</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>
	Pucerons	510 mL		
Soya	Tétranyques	1.2 L	30 jours	<p>La culture traitée ne doit pas servir de pâturage ni être récoltée comme fourrage. Ne pas traiter dans les 30 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

<p>Pois (champ ou conserverie)</p>	<p>Pucerons</p>	<p>330 – 456 ml</p>	<p>3 jours</p>	<p>Peut être appliqué par équipement aérien ou terrestre. Ne pas nourrir ni laisser le bétail brouter les vignes traitées dans les 21 jours suivant l'application. Nombre maximum de candidatures par an – 2 Intervalle minimum d'application (jours) – 14  Intervalle d'entrée restreint (DRI) – 12 heures  Pour protéger les pollinisateurs, suivez les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions environnementales.</p>
<p>Canola</p>	<p>Pucerons, cicadelles, sauterelles</p>	<p>1020 à 1080 mL</p>	<p>21 jours</p>	<p>Répéter l'application au besoin. Application par voie terrestre ou aérienne.  Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délai de sécurité (DS) – 12 heures  Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.  TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
	<p>Punaises</p>	<p>540 – 1080 mL</p>		
<p>Carthame</p>	<p>Sauterelles (nymphe, adultes)</p>	<p>660 mL à 1.2 L</p>	<p>21 jours</p>	<p>Appliquer lorsque les dommages sont apparents et que plus de 15 sauterelles par mètre carré sont observés dans la culture. Répéter au besoin. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Appliquer à l'aide d'un équipement au sol ou par voie aérienne.  Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délai de sécurité (DS) – 12 heures  Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.  TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Fourrages, grains	Punaises	510 mL	2 jours (comme pâturage ni récolter comme fourrage)	<p>Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.</p> <p>Dans le grain, utiliser la dose la plus élevée. Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.</p> <p>Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.</p> <p>Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement.</p> <p>Application par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2</p>
	Sauterelles – faibles infestations	510 à 660 mL	2 jours (comme pâturage ni récolter comme fourrage)	<p>Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

	Sauterelles – nymphes	660 mL	2 jours (comme pâturage ni récolter comme fourrage)	
	Sauterelles – adultes	1,02 L à 1.2 L	28 jours (comme pâturage ni récolter comme fourrage)	
Lin	Puceron de la pomme de terre	512 mL	21 jours	<p>Une seule application par saison; appliquer du stade de fin floraison jusqu'au stade du début de la formation des capsules; utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture; peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Luzerne	Pucerons, cicadelles, larves du charançon postiche de la luzerne (réduction), punaises	510 mL	10 jours (comme pâturage ni récolter comme fourrage)	<p>Utiliser au moins 200 L d'eau par hectare avec de l'équipement au sol.</p> <p>Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 10 jours qui suivent le traitement OU</p> <p>Lors de l'utilisation d'un taux de 850 ml ou plus: Ne pas utiliser comme pâturage ou récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement.</p> <p>Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.</p> <p>Application par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
	Mineuse virgule de la luzerne	660 mL		
	Sauterelles – nymphes	660 mL		
	Sauterelles – adultes	1020 à 1080 mL	28 jours (comme pâturage ni récolter comme fourrage)	
Luzerne (production de semences)	Punaises	1,32 L		
Mélicot, trèfle violet, trèfle alsike	Charançon du mélicot	1,02 mL à 1,2 L	28 jours (comme pâturage ni récolter comme fourrage)	<p>Application par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2</p> <p>Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>



PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Pâturages, friches	Sauterelles – nymphes--	660 mL	2 jours (comme pâturage ni récolter comme fourrage)	Utiliser la dose la plus élevée contre les sauterelles adultes dans les terrains en friche.  Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7  Délai de sécurité (DS) – 12 heures  Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.
	Sauterelles – adultes	1,02 L à 1.2	28 jours (comme pâturage ni récolter comme fourrage)	

\*\* NOTA : Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture par voie terrestre ou aérienne. Cette formulation ne convient pas à l'application dans l'huile.

\*\* NOTA : Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Le MODE D'EMPLOI pour les utilisations décrites dans cette section de l'étiquette a été élaboré par des personnes autres que FMC du Canada Limitée dans le cadre du programme d'expansion de l'étiquette pour usages mineurs demandés par les utilisateurs. Pour ces utilisations, FMC du Canada Limitée n'a pas entièrement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures lorsqu'elles sont utilisées conformément à l'étiquette. L'utilisateur doit d'abord tester le produit sur une petite zone, dans les conditions locales et en utilisant des pratiques standard, pour confirmer que le produit est adapté à une application généralisée.

Alpiste annuelle	Pucerons	600 ml	21 jours	<p>Appliquer lorsqu'il y a plus de 50 pucerons par épi à canaris entre l'épiaison et le stade pâteux mou. Application terrestre ou aérienne. Nombre maximum de candidatures par an – 1</p> <p>Intervalle d'entrée restreint (DRI) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les pollinisateurs, suivez les instructions concernant les abeilles dans la section Précautions environnementales.</p> <p>Les graines annuelles d'alpiste des Canaries peuvent être récoltées pour la consommation humaine.</p> <p>L'alpiste des Canaries annuelle cultivée pour la consommation humaine ne doit pas être coupée pour l'alimentation humaine ou pâturée.</p>
------------------	----------	--------	----------	---

**ATTENTION :**

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Éloigner les bovins avant de pulvériser la bouillie.

TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Cultures fruitières

**NE PAS TRAITER LES CULTURES FRUITIÈRES DU HAUT DES AIRS.**

Cultures fruitières	Insectes supprimés	Dose de CYGON 400EC INSECTICIDE			DS et/ou DAAR (jours)**	Remarques
		Pour 10 L d'eau	Pour 1000 L d'eau	Par hectare		

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Bleuetier – nain	Mouche de l'airelle	—	—	0.7 à 1 L	21 jours	<p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, une semaine après l'arrivée à maturité des premiers fruits. Ne pas appliquer en traitement foliaire lorsque la température du jour dépasse 25 °C. Ne pas utiliser plus de 1000 L de bouillie par hectare. Deux traitements par saison au maximum. La première application doit généralement se faire entre le 5 et le 15 juillet, selon la région et la saison. Appliquer le second traitement 10 à 12 jours plus tard, au besoin.</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Utiliser un pulvérisateur à jet porté pour cultures fruitières pour appliquer ce produit antiparasitaire. Les conditions climatiques doivent être vérifiées régulièrement (toutes les 15 minutes) pendant l'application de CYGON 400EC INSECTICIDE par pulvérisateur à jet porté, parce que la vitesse et la direction du vent, de même que la température de l'air et l'humidité relative peuvent influencer la pulvérisation des pesticides. La vitesse du vent devrait se situer entre 2 et 10 km/h. L'humidité relative ne devrait pas être inférieure à 50%. La température ne devrait pas dépasser 25°C.</p> <p>Suppression de la drosophile à ailes tachetées</p> <p>Appliquer uniquement en postrécolte pour supprimer la drosophile à ailes tachetées (adultes et larves dans les fruits) qui pourrait autrement infester les cultures adjacentes. Le moment d'application variera selon la variété de bleuet en corymbe.</p> <p>Appliquer uniquement en pulvérisation foliaire avec de l'équipement conventionnel pour application terrestre. Utiliser suffisamment d'eau (jusqu'à 1000 L/ha) pour couvrir complètement la culture.</p> <p>Effectuer un maximum de deux (2) applications par année, avec</p>
---------------------	------------------------	---	---	-----------	----------	--

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

<p>Bleuetier – en corymbe</p>	<p>Mouche de l'airelle  <i>Drosophila</i> à ailes tachetées <i>Drosophila</i> <i>suzukii</i></p>	<p>—</p>	<p>—</p>	<p>1 L</p>		<p>un intervalle de 15 jours avant une nouvelle application. Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
-----------------------------------	--	----------	----------	------------	--	---

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

<p>Cerisier acide (griottier)</p>	<p>Larves de trypètes noire et occidentale des cerises</p>	<p>6 mL</p>	<p>600 mL</p>	<p>2,7 L</p>	<p>21 jours</p>	<p>Appliquer au plus tard 6 jours après la capture de la première mouche adulte, et répéter 14 jours plus tard, au besoin. Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire. Nombre maximal d'applications par année - 2</p> <p><u>Délai de sécurité (DS) :</u> Éclaircissage – 20 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 9 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
<p>Cerisier doux (merisier)</p>	<p>Larves de trypètes noire et occidentale des cerises</p>	<p>6 mL</p>	<p>600 mL</p>	<p>2,7 L</p>	<p>21 jours</p>	<p>Appliquer au plus tard 6 jours après la capture de la première mouche adulte.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p> <p>Ne traiter qu'une seule fois.</p> <p><u>Délai de sécurité (DS) :</u> Éclaircissage – 20 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 9 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Fraisier (en production)	Punaise terne	15 mL	1,5 L	3,3 L	7 jours	<p>Faire le premier traitement lorsque les premières fleurs apparaissent et le second, 10 à 12 jours plus tard, au besoin.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire. Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 2 days</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
--------------------------	---------------	-------	-------	-------	---------	--

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Fraisier (en production et non en production)	Pucerons, acariens (en production et non en production)	12 mL	1,2 L	2,7 L	7 jours	<p>Traiter dès l'apparition des insectes et répéter au besoin en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire. Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 2 days</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
---	---	-------	-------	-------	---------	--



PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Pêcher (non en production)	Punaise terne	6 mL	600 mL	2 L	40 jours	<p>Traiter dès l'apparition des insectes et répéter au besoin, en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p> <p>Une certaine défoliation peut survenir dans des conditions de sol frais et humide et/ou d'assèchement lent pendant et après le traitement. Les arbres risquent le moins d'être endommagés lorsque le traitement se fait le matin, au moment où la température est modérée et que les conditions d'assèchement sont bonnes.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p><u>Délai de sécurité (DS) :</u> Éclaircissage – 32 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 20 jours Toutes les autres activités – 3 jour</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les</p>
----------------------------	---------------	------	--------	-----	----------	---

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

	Pucerons, acariens	12 à 18 mL	1,2 à 1,8 L	—		abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.
--	-----------------------	------------	-------------	---	--	---

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Poirier	Pucerons, acariens, psylle du poirier	12 à 15 mL	1.2 à 1, 5 L	—	28 jours	<p>Appliquer dès l'apparition des insectes, en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Répéter au besoin.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire. Dose maximale est 1,44 kg m.a./ha (ou max 3L de produit par hectare)</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage – 28 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 17 jours Toutes les autres activités – 1 jour</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
	Punaise terne	7,5 mL	750 mL	—		

Cultures de noix

**NE PAS TRAITER LES ARBRES À NOIX DU HAUT DES AIRS**

Cultures de noix	Insectes supprimés	Dose de CYGON 400EC INSECTICIDE par hectare	Remarques
Avelinier, noisetier	Pucerons	6 L	<p>Une seule application par saison; appliquer dès l'apparition des pucerons; délai d'attente de 45 jours avant la récolte; principalement pour utilisation sur les jeunes plants.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p> <p><u>Délai de sécurité (DS) :</u> Éclaircissage – 34 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 21 jours Toutes les autres activités – 5 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison</p>

Plantes À Fleurs

**À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES APPLICATIONS INDIQUÉES CI-DESSOUS DOIVENT SE FAIRE SOUS FORME DE PULVÉRISATION FOLIAIRE: (PLANTES D'EXTÉRIEUR SEULEMENT)**

Plantes À Fleurs	Insectes Supprimés	Taux de CYGON 400EC INSECTICIDE Par		Remarques*
		10 litres d'eau	1000 litres d'eau	
Azalées	Punaise Réticulée, Mineuses des feuilles, Acariens, Aleurodes	12 mL	1.2 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14 Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

## PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Camélias	Pucerons, Acariens, Cochenille du Camélia	<u>foliaire</u>	12 mL	1.2 L	<p><u>Application foliaire</u>: Effectuer 2 pulvérisations à 6 semaines d'intervalle la première année. Les années subséquentes, effectuer une application dès l'apparition de la première pousse au printemps.</p> <p><u>Application au sol</u>: Appliquer CYGON 400EC INSECTICIDE sous forme d'arrosage du pied des plants tôt au printemps à raison de 72 mL par 10 litres d'eau pour chaque plant jusqu'à 2 m de hauteur. Augmenter la concentration proportionnellement à la taille des plants.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10 Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
		<u>au sol</u>	60 mL		
Fusains	Pucerons, Cochenilles		24 mL	2.4 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14 Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Gardénias	Aleurodes		12 mL	1.2 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14 Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Gerberas	Thrips		12 mL	1.2 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 1 Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Glaïeuls	Pucerons, Thrips		12 mL	1.2 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 1 Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Hémérocailles	Pucerons, Thrips	24 mL	2.4 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 1 Délai de sécurité (DS) – 7 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Iris	Pucerons, perceur de l'iris, thrips	24 mL	2.4 L	<p>Pour supprimer les perceurs de l'iris, traiter lorsque les nouvelles feuilles ont 12 à 15 cm.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 1 Délai de sécurité (DS) – 7 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Poinsettias (plants d'extérieur)	Pucerons, aleurodes, acariens, cochenilles	12 mL	1.2 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 1 Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Rosiers	Pucerons, cicadelles, acariens, thrips	12 mL	1.2 L	<p>Pulvériser pendant la saison de croissance.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année – 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 28 Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

\*Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.

Arbres Et Arbustes Ornementaux (plants d'extérieur seulement)

**NE PAS TRAITER LES ARBUSTES ORNEMENTAUX DU HAUT DES AIRS**

Arbres Et Arbustes Ornementaux (plants d'extérieur seulement)	Insectes Supprimés	Taux de CYGON 400EC INSECTICIDE par		Remarques
		10 litres d'eau	1 000 litres d'eau	

## PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Bouleau	Pucerons, mineuses des feuilles	6 mL	600 L	<p><u>Application foliaire:</u> Contre les mineuses des feuilles, appliquer dès l'ouverture complète des feuilles (vers la mi-mai), puis répéter durant la dernière semaine de juin.</p> <p><u>Application au sol:</u> Pour une suppression pendant toute la saison, CYGON 400EC INSECTICIDE peut être appliqué sous forme d'arrosage des pieds, une fois au début de mai, lorsque les feuilles commencent à ouvrir. Appliquer CYGON 400EC INSECTICIDE non dilué, à raison de 13,2 mL par cm de diamètre basal (total cumulatif de toutes les tiges), uniformément dans de petits trous peu profonds percés à l'aide d'un instrument pointu à l'aplomb de la ramure. Refermer les trous avec de la terre. Arroser immédiatement pour saturer le système racinaire. Un seul traitement en mai devrait permettre de supprimer la petite mineuse du bouleau pendant toute la saison. NE PAS effectuer plus d'un traitement au sol par saison. Un tel traitement peut ne pas être efficace chez les bouleaux fraîchement transplantés, dont le système racinaire n'est pas bien établi. Certaines variétés de bouleaux hybrides (p. ex., bouleau à feuilles laciniées et bouleau blanc) peuvent être endommagées par des quantités excessives de CYGON 400EC INSECTICIDE. Par conséquent, n'appliquer que les doses recommandées.</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Buis	Acariens, Mineuses des feuilles, Cochenilles	12 mL	1,2 L	<p>Contre les mineuses des feuilles, appliquer au printemps dès l'apparition des adultes, ou au début de l'été pour supprimer les larves dans les feuilles infestées.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage – 7 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p>

## PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

				<p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Cèdre	Acariens, Mineuses des feuilles	24 mL	2,4 L	<p>Contre les mineuses des feuilles, pulvériser au début de mai ou à la fin d'août.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage – 18 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 3 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Chêne	Cochenille Dorée du Chêne	24 mL	2,4 L	<p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage – 18 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 3 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Épinette ( semenciers et milieux forestiers )	Insectes des semences et des cônes		12,5 – 25 L pour 1000 L d'eau	<p>Pulvériser sur toutes les parties porteuses de cônes des arbres, jusqu'au point de ruissellement à l'aide d'un pulvérisateur hydraulique au sol lorsque les cônes sont fermés, mais avant qu'ils ne se tournent complètement à l'horizontale. Communiquer avec le service forestier local de lutte</p>



## PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

			<p>Dose maximale de 25 L de produit (10 kg m.a.) par hectare.</p>	<p>antiparasitaire pour de plus amples informations sur les périodes d'application et les espèces d'épinettes qui peuvent être traitées.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Récolte des cônes – 49 jours Dépistage – 5 jours Taille manuelle, tuteurage, liage - 27 jours Classement, lutte contre les animaux, appâtage – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles.</p>
Épinette de Sitka (semenciers)	Charançon du pin blanc	250 mL	<p>25 L pour 1 000 L d'eau</p> <p>Dose maximale de 25 L de produit (10 kg m.a.) par hectare.</p>	<p>Pulvériser sur les croissances apicales jusqu'au point de ruissellement au moment de la ponte des oeufs (généralement dans la première moitié de mai).</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p><u>Délai de sécurité (DS):</u> Récolte des cônes – 49 jours Dépistage – 5 jours Taille manuelle, tuteurage, liage - 27 jours Classement, lutte contre les animaux, appâtage – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles.</p>
Genévrier	Pucerons, Chenille Burcicole, Cécidomyies, Acariens	24 mL	2,4 L	<p>Nombre maximal d'applications par année – 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14 Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles.</p>

## PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

Houx (anglais et d'Amérique)	Acariens, Cochenilles, Mineuse du Houx	12 mL	1,2 L	<p>Contre les mineuses des feuilles, appliquer au printemps dès l'apparition des adultes, puis répéter au début de l'été pour supprimer les larves dans les feuilles infestées.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année – 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14 Délai de sécurité (DS) - 12 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
If	Acariens, lécanies de Fletcher, Cochenilles	24 mL	2,4 L	<p>Contre les lécanies de Fletcher, appliquer à la fin de juin, puis répéter 14 jours plus tard, lorsque les larves se déplacent.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2</p> <p><u>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</u></p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles.</p>
Lilas ( <i>Syringa spp.</i> )	Mineuses des feuilles	18 mL	1,5 L	<p>Appliquer 2 traitements à 6 semaines d'intervalle. Les applications devraient être effectuées dès l'apparition des signes d'activité des mineuses, ou appliquer le premier traitement au début de juin.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année – 2 Délai de sécurité (DS) – 15 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Mélèze	Mouches Granivores du mélèze, Chalcis Sémivore du Mélèze	60 mL	6 L	<p>Une seule application par saison, appliquer 3 semaines après la pollinisation; appliquer sur le feuillage, jusqu'au point de ruissellement; pulvérisateur hydraulique au sol ou nébulisateur.</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 1 jour</p>

## PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

				Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.
Pin (Mugho, Rouge, Sylvestre)	Larves de diprions de LeConte et de <i>Neodiprion excitans</i>	12 mL	1,2 L	Contre le perce-pousse européen du pin, appliquer tôt au printemps, puis de nouveau à la mi-juin, en prenant soin de mouiller l'extrémité des branches. Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14  <u>Délai de sécurité (DS):</u> Éclaircissage – 18 jours
	Pucerons, Chenille Burcicole, Perce-pousse Européen du Pin, Perce-Rameau du Pin, Pyrale des Pousses du Pin	24 mL	2,4 L	Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 3 jours Toutes les autres activités – 12 heures  Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles.
Douglas taxifolié (production de semences)	Insectes des Cônes (Cécidomyie des cônes du Douglas, perce-cône du Douglas, chalcis du Douglas, Cécidomyie squamiphage du Douglas)	2,4 L pour 100 L d'eau  Dose maximale de 24 L de produit (9,6 kg m.a.) par hectare		L'application devrait être effectuée lorsque les cônes sont au stade tombant, ou presque. Pour obtenir des résultats satisfaisants, il est important d'assurer une couverture complète des cônes et du feuillage situé dans les zones de production de cônes. Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10  <u>Délai de sécurité (DS):</u> Récolte des cônes – 48 jours Dépistage – 5 jours Classement, lutte contre les animaux, appâtage – 1 jour  Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.
Thuyas	Pucerons, Chenille	24 mL	2,4 L	Nombre maximal d'applications par année - 2

PMRA Approved Label HC

2022-6459

2024-08-02

	Burcicole, Acarieus			Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14  <u>Délai de sécurité (DS)</u> – 12 heures  Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles.
--	------------------------	--	--	--


### **Restrictions Pour La Rotation Des Cultures Recommandation Sur La Gestion De La Résistance**

Gestion de la résistance, CYGON 400EC INSECTICIDE insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à CYGON 400EC INSECTICIDE et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le CYGON 400EC INSECTICIDE ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections et la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 ou à [www.fmccrop.ca](http://www.fmccrop.ca).